



Communiqué intersyndical du ministère du travail

**RETRAIT DE LA SANCTION HONTEUSE DE MUTATION D'OFFICE
D'ANTHONY SMITH :**

RASSEMBLEMENT LE 9 SEPTEMBRE 2020 A GRENELLE à 14H

Lors d'un déplacement à la direction du travail du Calvados notre nouvelle Ministre a provoqué le 28 août 2020 la consternation générale de nos collègues en déclarant à propos de la sanction infligée à Anthony Smith « jamais un inspecteur du travail ne sera sanctionné pour avoir aidé des salariés » car c'est exactement ce qui a été fait !

Le 13 août 2020 la Ministre a décidé de muter d'office Anthony Smith, décision qui lui a été signifiée par voie d'huissier. Et ce n'est que le 17 août qu'Anthony Smith saura que sa mutation d'office se trouve à 200 kilomètres de chez lui. Hors de la région. C'est non seulement une mutation professionnelle mais aussi un changement de vie personnelle et familiale pour lui.

Rappelons que la Ministre a été nommée le 6 juillet 2020 et dès cette date les syndicats ont demandé en urgence un rendez-vous !

Malgré cette demande, la Ministre Elisabeth Borne a poursuivi la même volonté que Pénicaud de vouloir sanctionner Anthony Smith en convoquant la CAP disciplinaire pour le 21 juillet !

Entre le 21 juillet et le 13 août de nouvelles demandes de rendez-vous en urgence ont été faites ! Elles sont toutes restées sans réponse !

C'est après la notification de la mutation d'office à Melun que les syndicats du Ministère du travail sont informés le 20 août 2020 par son secrétariat que la Ministre « tient à rencontrer en bilatérale les syndicats pour un premier échange qui nous permettra d'évoquer l'ensemble des thématiques relevant du ministère » le 9 septembre !

Cette temporalité est consternante. Nommée le 6 juillet, Elisabeth Borne valide le 16 août la décision honteuse de muter d'office Anthony Smith hors de sa région, à 200 kilomètres de chez lui. On voit bien que la Ministre a bien pris le temps de persévérer sur la voie de la sanction avant de parler de premier échange et de dialogue social.

En conséquence, puisque « jamais un inspecteur du travail ne sera sanctionné pour avoir aidé des salariés » un recours gracieux va être déposé et nous attendrons la réponse de Madame la Ministre au plus tard lors de la réunion du 9 septembre prochain où nous souhaitons être reçus en intersyndicale !

Nous appelons ce même jour à se rassembler pour exiger le retrait de la sanction et aussi pour dire que, ce qui est reproché à Anthony Smith, nous l'avons tous fait !

La Ministre reproche à Anthony « d'avoir poursuivi des objectifs de contrôle autres que ceux définis par la direction générale du travail (DGT), direction qui a qualité d'autorité centrale du système d'inspection du travail » notamment par l'utilisation d'un « tract » d'une organisation syndicale !

En réalité le Ministère n'a rien fait pour aider et protéger les agent.e.s qui, livrés à eux même, ont échangé entre eux pour faire respecter le code du travail afin de préserver la santé des salarié.e.s. Notre collègue n'a fait qu'engager une procédure de référé en demandant notamment des masques, dont le port est aujourd'hui d'ailleurs rendu obligatoire dans les villes, dans les entreprises et à l'école.

Cela n'empêche pas notre Ministre de déclarer en même temps sur BFM le 30 août : « Porter le masque systématiquement en entreprise, c'est très important ».

Il lui est également reproché « D'avoir volontairement soustrait à l'égard de l'autorité hiérarchique des éléments devant être conservés dans la boîte aux lettre numérique de l'unité de contrôle dont il relève, faisant ainsi obstacle à dessein à l'exercice par son encadrement, de ses missions » et de « Refuser d'inscrire ses interventions dans le cadre du système d'inspection du travail et dans le cadre de la légalité » en « organisant un mode d'échange avec ses collègues mettant à l'écart sa hiérarchie ».

En réalité, c'est sa hiérarchie qui l'a mis à l'écart en organisant une réunion entre l'employeur de l'association d'aide à domicile et les organisations syndicales sans prévenir notre collègue en charge du contrôle de cette association. Mise à l'écart de l'inspecteur du travail également lorsque sa hiérarchie répond à l'employeur de mettre de côté les courriers d'observations de l'inspecteur.

Mais le Ministère a préféré sanctionner un collègue aux prises à des pressions du président du conseil départemental et à des manœuvres de sa hiérarchie.

Ces pressions et collusion entre l'employeur, le président du conseil départemental et sa hiérarchie ont été relayées par le ministère et la Ministre pour aboutir à la mutation d'office de notre collègue au détriment de l'intérêt général et du droit à la santé des salarié.e.s.

C'est du jamais vu dans l'histoire de l'inspection du travail, cette sanction vise notre métier, notre indépendance et avilit ceux qui l'ont prise.

Le 9 septembre 2020 toutes et tous soyons mobilisé.e.s, devant le Ministère du travail, les UDs, les DIRECCTE, en assemblée générale, pour obtenir le retrait de la sanction d'Anthony Smith ! Partout dans les services, faisons de cette journée une journée de rassemblement et de mobilisation afin de montrer notre solidarité avec notre collègue !